

**Compte rendu de séance**

**Séance du 8 Juin 2017**

L' an deux mil dix-sept, le huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur GODEY Éric Maire**.

**Présents** : Messieurs GODEY, BERNARD, Mesdames SOULAT, SELZER, BOISCOMMUN, Monsieur GILLET, Madame CHAGOURIN, Messieurs LEBRUN, MAHUAS.

**Absent excusé avec pouvoir** :

Monsieur VERHEULE donne pouvoir à Monsieur LEBRUN.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 17 mai 2017

**Date d'affichage** : 17 mai 2017

**Acte rendu exécutoire**

**Après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis le 16 juin 2017**

et publication ou notification du 16 juin 2017

**A été nommé secrétaire** : Monsieur BERNARD Patrice.

**Lecture est faite du procès-verbal de la présente réunion, lequel est adopté sans observation et à l'unanimité.**

**Objet des délibérations** :

**SOMMAIRE**

**I. Délibération : Modification de l'ordre du jour : suppression d'un point - Référence n°20/2017.**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par la suppression d'un point :

- délibération lotissement communal "La Croix Rouge" vente de la parcelle lot n°02.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve et décide en conséquence la modification de l'ordre du jour de la présente séance par la suppression d'un point évoqué ci-dessus.

**II. Délibération : Recrutement d'un agent technique en Contrat à Durée Déterminée de quatre mois -**

### **Référence n°21/2017.**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Monsieur le Maire précise que suite au congé de maladie de Monsieur Christian GAUCHET, il y a lieu de recruter un nouvel agent technique.

Considérant les besoins du service, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'employer un agent en Contrat à Durée Déterminée de quatre mois.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le recrutement d'un agent en Contrat à Durée Déterminée de quatre mois à compter du 1er juillet 2017 pour assurer les fonctions d'agent technique,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2017.

### **III. Projet aménagement place de la mairie.**

Monsieur le Maire a remis au Conseil Municipal un plan de la place pour étude et réflexion. Prévoir une réunion en septembre avec le cabinet d'étude pour la finalisation.

### **IV. Questions diverses.**

#### **IV.1 Terrain multisports.**

Prévision inauguration en septembre du terrain multisports.

Séance levée à 22 h 15.